



Régularisation en tant qu'étudiante en prepa

Par **Missmonde**, le **07/03/2017** à **13:08**

Bonjour,

Je suis actuellement en prépa d'infirmier au lycée Saint Rémi à Amiens. J'aimerais savoir si le certificat d'inscription sera valable pour la préfecture dans un dossier Étudiant. J'ai entendu dire que si la prepa n'est pas intégrée dans un lycée, le certificat ne sera pas valable en préfecture.

Je vous remercie.

Par **Tisuisse**, le **07/03/2017** à **15:15**

Bonjour,

S'inscrire c'est bien mais être présent aux cours et obtenir une bonne notation serait mieux. Suivez-vous les cours oui ou non ? Si oui, quelle est votre moyenne actuellement ?